

## Réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2021

**PRÉSENTS** : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Martine POURRAT, Véronique PILLAT, Yves SÉVENIER.

**ABSENTS** : Christine FAYE (procuration Véronique HAUVILLE)  
Laurent MISSONIER (procuration Daniel MAGAUD)

**Secrétaire de séance** : Catherine RICOUX

Mme le maire informe le Conseil Municipal que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- . Tarification Colombarium et Jardin du souvenir
- . DM modificative

La séance est ouverte par Mme le Maire qui soumet au Conseil l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28/07/2021. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **1. Pompes Funèbres**

- Deux devis sont présentés au Conseil pour une relève de concessions par les entreprises Dabrigeon et Ambert Livradois Forez. Les élus retiennent à l'unanimité le devis des pompes funèbres Ambert Livradois Forez pour un montant de 8 430 €.
- Mme le Maire demande au conseil de définir la tarification pour le Colombarium ainsi que le Jardin du Souvenir. Les montants suivants sont validés à l'unanimité.

**Case colombarium** : 800 € : pour 50 ans  
600 € : pour 30 ans  
25 € : frais d'enregistrement

**Le Jardin du Souvenir** : 25€ : frais d'enregistrement

### **2. Le Boucheron**

A la demande d'un administré du Boucheron et avec l'accord des riverains, un grand arbre qui se trouve sur du terrain communal sera coupé cet hiver par une entreprise mandatée par la commune. Le bois sera récupéré pour alimenter le poêle de l'église.

### **3. SIEG 63**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIEG 63 (syndicat auquel la commune est adhérente) a commencé les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et Télécom au lieu-dit Feneyrolles afin de résoudre de nombreux dysfonctionnements. Elle a signé la convention particulière d'enfouissement des réseaux de Télécommunications relative à ce chantier et la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

### **4. Horaire permanence et secrétariat de Mairie**

Madame le Maire informe les élus que Madame Catherine RICOUX a démissionné de son poste de Conseillère municipale fin août 2021 pour rejoindre Mme Aurélie DORCHIES en tant que secrétaire de Mairie, au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et leur communique les nouveaux horaires de permanence au public :

**Les mardis : 10h-12h**

**Les vendredis : 16h-18h**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux horaires de permanence de Mairie.

## **5. Contrat adhésion à l'assurance chômage**

Mme le Maire rappelle la nécessité d'un contrat d'adhésion à l'assurance chômage pour les emplois contractuels.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à l'unanimité.

## **6. RPI**

Afin de discuter des conditions de fonctionnement du RPI, une réunion est fixée le jeudi 16 septembre 2021 entre les maires de Doranges , Saint Alyre et Saint-Bonnet-le-Bourg.

## **7. DM modificative**

Dans le cadre d'une régularisation d'écriture sur exercice antérieur, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative au Budget Communal, afin de créditer le compte 673 de la somme de 34 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **DIVERS :**

### **• Le petit patrimoine**

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a décidé de renouveler l'inventaire du patrimoine des 58 communes qui date d'une vingtaine d'années. L'objectif est de mieux connaître le patrimoine du territoire et éventuellement de lancer des actions de restauration.

Sa mise à jour permettra de voir son évolution. Il sera ensuite intégré au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Ambert Livradois Forez et sera consultable en ligne.

### **• La galette des rois**

Le Comité des fêtes se charge cette année de l'organisation de la manifestation qui aura lieu :

**le Samedi 8 Janvier 2022.**

Comme chaque année, les personnes âgées de plus de 65 ans pourront choisir entre un colis ou un repas. Les habitants de la commune seront invités à partager une galette des rois.

### **• Assainissement**

Le Conseil Municipal rappelle que les travaux d'assainissement sont interdits sur des terrains communaux.

### **• Législation du bruit**

Le Conseil Municipal rappelle les horaires pour les activités bruyantes :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**

**Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**